

Subvention pour congrès

Mme l'Adjointe PANIER, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal, sur avis favorable de la Commission Relations Publiques, d'attribuer au titre de l'année 2001, la subvention suivante :

- 3 000 F (457,35 €) à l'UFR des Sciences et Techniques, Laboratoire d'Informatique, pour l'organisation d'un colloque informatique intitulé «Journées composantes : flexibilité du système au langage» qui s'est tenu les 25 et 26 octobre, à l'UFR des Sciences et Techniques. Une cinquantaine de participants issus de la communauté académique et industrielle ont participé aux travaux.

Le Conseil Municipal est invité à statuer. En cas d'accord, la somme de 3 000 F (457,35 €) sera imputée au chapitre 92.95.65738.89052.00200.

«M. Marcel POCHARD : Je suis frappé quand même par le montant de 3 000 F pour l'UFR.

M. LE MAIRE : Mais c'est ce qu'ils ont demandé. Vous savez, c'est une cinquantaine de personnes qui ont participé à des travaux pendant une journée.

Mme Jacqueline PANIER : Effectivement, ce n'est pas pour l'UFR mais pour un colloque très court».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition qui lui est soumise.

Récépissé préfectoral du 23 novembre 2001.